



■ Justin BISCHOFF

Le revenu n'est pas le seul déterminant du bien-être de la population ; d'autres facteurs interviennent, comme l'insertion sur le marché du travail, la qualité du logement, la présence ou l'éloignement des équipements urbains, etc., facteurs qui influent sur la qualité de vie. La prise en compte de ces différents facteurs dans la mesure du bien-être de la population nécessite l'évaluation de leur apport respectif à ce bien-être. L'approche par les capacités s'inscrit dans ce courant de pensée ; elle fait dépendre le bien-être des individus de leurs possibilités d'utiliser leurs caractéristiques personnelles (leur être et leur avoir, dont les ressources monétaires font partie) dans le milieu socioculturel où ils vivent, dans le but d'atteindre au bien-être. La mise en œuvre spatialisée de cette approche rend compte de l'influence de la localisation résidentielle sur le bien-être des individus. Ainsi, le bien-être capabiliste mesuré à l'échelle de chaque commune de la Lorraine permet-il de mettre au jour l'existence de zones ségréguées et de mettre en évidence l'effet d'agglomération de Nancy, ainsi que celui de Metz.

L'écart entre la mesure statistique des faits socio-économiques et la perception de ces mêmes faits par les citoyens est devenu depuis quelques années un sujet sensible. C'est en particulier le cas pour la mesure du progrès économique et social, avec une remise en cause de l'usage presque exclusif du Produit Intérieur Brut (PIB) comme indicateur global de ce progrès.

Une commission internationale présidée par Joseph Stiglitz, avec Amartya Sen comme conseiller et Jean-Paul Fitoussi comme coordinateur, s'est penchée sur ces questions. Pour chacun des trois domaines définis par la Commission dans son rapport remis le 14 septembre 2009, la statistique publique française a réalisé un certain nombre de contributions, lesquelles seront complétées par des contributions à venir.

Toutes ces réflexions et tous ces travaux ont été menés au niveau national, et ne prennent pas en compte la dimension spatiale du progrès économique et social. Cette étude s'efforce de

prendre en compte la dimension spatiale du progrès économique et social en Lorraine. Se pose notamment la question de l'existence ou non en Lorraine d'une ségrégation socio-spatiale. Pour répondre à cette question, sera considéré comme ségrégué, l'espace géographique où la distribution spatiale des niveaux de bien-être n'est pas aléatoire, c'est-à-dire où les territoires dont les niveaux de bien-être sont similaires forment tache. En pareil cas, la fracture sociale se double d'une fracture spatiale.

L'approche par les capacités

Une première manière de procéder, traditionnelle, consiste à mesurer le bien-être par les ressources détenues par l'individu : revenu, patrimoine. Selon cette conception, le bien-être résulte d'un gain (revenu) ou d'une possession (patrimoine). Dans cette approche, le bien-être est unidimensionnel, puisqu'il n'est défini qu'en termes de revenu ou de patrimoine.



Une seconde façon de faire, dite approche par les capacités de Amartya SEN, considère que le bien-être de l'individu ne résulte pas *ipso facto* de la possession de ressources (revenu, patrimoine), mais de ce que cet agent est capable d'en faire. Selon cette conception, les ressources dont dispose l'individu sont des moyens de réaliser la vie que celui-ci désire mener. Dans cette approche multidimensionnelle, le bien-être dépend, non seulement des ressources de l'individu, mais aussi du milieu social dans lequel il vit, ainsi que de ses caractéristiques personnelles, tant physiques (état de santé, handicap...) qu'intellectuelles (éducation, formation, culture personnelle...). Cette approche met l'accent sur la liberté dont dispose l'individu pour atteindre au bien-être, liberté qui, toutefois, s'exerce sous contraintes, socio-économiques notamment. Le terme «capabilité» désigne donc à la fois la capacité de l'individu à atteindre au bien-être ou à l'accroître, et la possibilité qu'a l'individu de remplir cet objectif.

Si l'on reprend les travaux d'Elisabeth TOVAR [2008], il est possible de distinguer, dans l'approche par les capacités, trois grandes composantes du bien-être «capabiliste».

- La première est l'ensemble des réalisations effectives (RE) de l'individu. Les réalisations effectives assurent le bien-être matériel immédiat de l'individu ; elles désignent les capacités apparentes de la personne à atteindre au bien-être ou à l'accroître.
- La deuxième est la liberté d'opportunité (LO) de l'individu, c'est-à-dire sa liberté d'agir opportunément afin d'atteindre au bien-être ou de l'accroître. Elle désigne les capacités latentes de l'individu à remplir cet objectif.
- La troisième est la liberté procédurale (LP), c'est-à-dire le degré de contrôle que l'individu exerce sur sa

propre destinée, étant donné le système socio-économique dans lequel il vit. La liberté procédurale est l'ensemble des possibilités d'agir de l'individu, dans le but d'atteindre au bien-être ou de l'accroître.

Puisqu'il n'est pas possible d'observer et encore moins de mesurer les capacités de l'individu, car leur définition est abstraite, on observe les modes de fonctionnement, en abrégé fonctionnements, de l'individu. Ces fonctionnements décrivent et mesurent indirectement les capacités. Finalement, on mesure le bien-être capabiliste par une série de fonctionnements, classés selon qu'ils relèvent davantage de l'individu ou davantage de l'espace dans lequel il vit (voir tableau). La mesure de ces fonctionnements est réalisée pour chaque commune de la région Lorraine.

Les indicateurs associés à chaque dimension du bien-être

"Percevoir un revenu décent (RE1)"

Ce fonctionnement est la capacité de l'individu à mener une vie matérielle décente grâce au pouvoir d'achat que lui procure son revenu, ainsi qu'à mener à bien des projets (achat de sa résidence principale, par exemple) grâce à la partie de son revenu qu'il épargne.

Pour mesurer ce fonctionnement, on utilise le revenu fiscal médian par commune et par unité de consommation (UC) en 2009. Le revenu fiscal médian par UC n'est disponible que pour les communes composées d'au moins 50 ménages, afin de préserver le secret des données individuelles. Le revenu fiscal médian par UC de chacune des communes composées de moins de 50 ménages est considéré, faute d'informations suffisantes, comme étant égal au revenu fiscal médian par UC du canton auquel chacune appartient. Pour résumer une distribution statistique des revenus, les statisticiens préfèrent utiliser le re-

venu médian, plutôt que le revenu moyen, car ce dernier surestime le niveau des revenus. Sans entrer dans les détails techniques, qu'il suffise de dire ici que les revenus n'obéissent pas à la célèbre loi normale, représentée par une courbe en cloche, mais à une loi de probabilité asymétrique positive, c'est-à-dire étalée à droite vers les hauts revenus, ce qui tire la moyenne vers le haut.

Le revenu fiscal médian par unité de consommation, par définition, partage les résidents de la commune en deux groupes de taille égale : la première moitié des résidents appartenant aux ménages dont le revenu fiscal par unité de consommation lui est inférieur ; la deuxième moitié des résidents appartenant aux ménages dont le revenu fiscal par unité de consommation lui est supérieur.

Le revenu fiscal médian par unité de consommation s'établit à 17 600 euros en Lorraine en 2009. Pour près d'un tiers des communes lorraines, le revenu fiscal médian par unité de consommation est situé aux alentours de cette valeur (entre 16 600 et 18 300). Les revenus sont les plus élevés dans le sillon lorrain ; les plus faibles sont dans la Meuse et dans les Vosges. (voir carte RE1)

"Habiter un logement décent (RE2)"

Ce fonctionnement décrit le degré de confort du logement de l'individu. Le degré de confort du logement a une grande incidence sur la qualité de vie de l'individu, car celui-ci y passe plus de temps que sur son lieu de travail ou son lieu d'études. L'inconfort du logement peut avoir de fâcheuses conséquences pour son occupant, même les plus inattendues : par exemple, le surpeuplement du logement ne favorise pas les études des enfants, et compromet ainsi leur avenir professionnel, puisqu'ils ne peuvent bénéficier d'une chambre à part. Les caractéristiques physiques et techniques du

Capabilités	Facteurs individuels	Facteurs locaux
Réalisations effectives (capacités apparentes d'agir)	Percevoir un revenu décent (RE1) Habiter un logement décent (RE2) Être bien inséré sur le marché du travail (RE3)	Pouvoir accéder immédiatement aux commodités urbaines (RE4) Habiter à proximité des emplois (RE5)
Liberté d'opportunité (capacités latentes d'agir)	Être suffisamment éduqué (LO1)	Entretenir des relations avec un milieu social favorable et diversifié (LO2)
Liberté procédurale (possibilités d'agir)	Avoir les moyens de l'accessibilité : posséder une voiture (LP1) Être intégré à la vie sociale et politique (LP3)	Avoir les moyens de l'accessibilité : bénéficier de transports collectifs (LP2)

logement déterminent également le degré de confort du logement. Toutefois, la réglementation relative aux caractéristiques physiques et techniques du logement est de plus en plus stricte, aussi bien à la construction qu'à la location, de telle sorte que par exemple en Lorraine, 95,9% des logements sont dotés d'une salle de bain munie soit d'une baignoire, soit d'une douche, soit des deux équipements. On se contente donc ici de mesurer la décence du logement au moyen de son degré d'occupation. Autrement dit, ce fonctionnement «Habiter un logement décent» est mesuré par la proportion de logements qui ne sont pas en état de sur-occupation. On dit que le logement est sur-occupé si : $S \leq 16 + 11(n - 1)$ où : S : surface habitable (en m²) du logement ; n : nombre de personnes occupant le logement.

Cette définition du SOeS (Ministère de l'écologie, de l'énergie, du développement durable et de l'aménagement du territoire, Commissariat général au développement durable, Service de l'observation et des statistiques) est différente de la notion de surpeuplement du logement selon l'Insee.

La part des logements n'étant pas en sur-occupation est de 94,6% en Lorraine en 2006. Pour 71,3% des communes lorraines, au moins 99% de leurs logements ne sont pas sur-occupés. À l'inverse, pour 7,6% des communes lorraines, ladite proportion est inférieure à 95%. Par exemple, à Nancy, 79,2% des logements seulement ne sont pas sur-occupés. (voir carte RE2)

"Être bien inséré sur le marché du travail (RE3)"

Ce fonctionnement décrit le degré d'insertion de la population sur le marché du travail. Le degré d'insertion sur le marché du travail est fonction de :

- en premier lieu, l'existence ou non d'un contrat de travail ou d'une situation similaire, comme la nomination dans la fonction publique d'État pour un fonctionnaire (il est légitime de considérer que l'occupation d'un emploi est préférable au chômage ou à l'inactivité) ;
- en deuxième lieu, la longévité prévisible de l'emploi occupé (il est légitime de considérer que l'emploi à durée indéterminée est préférable à l'emploi à durée déterminée) ;
- en troisième lieu, la temporalité de l'emploi occupé (il est légitime de considérer que l'emploi à temps complet est préférable à l'emploi à temps partiel).

L'emploi faisant l'objet d'un contrat de travail à durée indéterminée et à temps complet est considéré comme le *ne plus ultra* de l'insertion sur le marché du travail. D'autres situations (titulaire de la fonction publique, employeur, travailleur indépendant, aide familial) garantissent aussi la pérennité de l'emploi occupé ; ces emplois, pourvu qu'ils soient occupés à temps complet, sont donc regardés comme analogues à l'emploi garanti par un contrat de travail à durée indéterminée et à temps complet. L'emploi à durée indéterminée et à temps complet est ainsi l'étalon, auquel sont comparés tous les autres statuts professionnels, afin de déterminer dans quelle mesure la population ayant ces divers statuts est intégrée sur le marché du travail.

Pour mesurer ce fonctionnement «Être bien inséré sur le marché du travail», il faut ordonner les statuts professionnels qui s'observent sur ce marché, à la fois selon les trois critères énoncés ci-dessus. On considère que le critère de la longévité l'emporte sur celui de la temporalité, pour un statut professionnel donné, du point de vue de l'insertion sur le marché du travail. Ainsi, par exemple, l'emploi à durée indéterminée et à temps partiel est consi-

déré comme plus favorable au travailleur qu'un emploi à durée déterminée et à temps complet. Les différents statuts professionnels sur le marché du travail sont donc classés par ordre décroissant, du point de vue de l'insertion sur le marché du travail, de la manière suivante :

- Emploi à durée indéterminée et à temps complet ;
- Emploi à durée indéterminée et à temps partiel ;
- Emploi temporaire à temps complet ;
- Emploi temporaire à temps partiel ;
- Emploi ponctuel (mission d'intérim, stage rémunéré) à temps complet ;
- Emploi ponctuel à temps partiel ;
- Chômage ;
- Inactivité des personnes ayant au moins 14 ans (en âge révolu).

La prise en compte de l'inactivité des personnes de 14 ans ou plus se justifie dans la mesure où la frontière entre chômage et inactivité est poreuse ; ainsi, par exemple, constate-t-on que les femmes au foyer se portent sur le marché du travail, lorsque le chômage est bas, et au contraire s'en retirent, lorsque le chômage est élevé. Toute la population de 14 ans ou plus est ainsi prise en compte ; en effet, l'âge légal minimum pour pouvoir travailler est de 14 ans ; en revanche, la loi ne fixe pas d'âge légal maximum pour travailler (sauf pour certains personnels, comme les fonctionnaires de l'État).

Pour pouvoir calculer l'indicateur chiffré d'insertion de la population sur le marché du travail, il est nécessaire d'attribuer plus ou moins arbitrairement une note comprise entre 0 (exclu) et 1 (inclus) à chacun de ces statuts professionnels, note qui reflète le degré d'insertion, sur le marché du travail, de la fraction de population ayant le statut professionnel considéré. L'échelle des notes choisie est arithmétique, c'est-à-dire que le pas entre deux notes successives est constant, et égal à 0,125 (voir tableau).

À titre d'exemple, l'indicateur d'insertion sur le marché du travail des Nancéiens se calcule de la manière suivante : $(1,000 \times 32,8) + (0,875 \times 5,6) + (0,750 \times 4,5) + (0,625 \times 3,4) + (0,500 \times 0,9) + (0,375 \times 0,5) + (0,250 \times 7,1) + (0,125 \times 45,2) = 51,2$

Dénomination du statut professionnel	Note attribuée au statut professionnel
Emploi à durée indéterminée et à temps complet	1,000
Emploi à durée indéterminée et à temps partiel	0,875
Emploi temporaire à temps complet	0,750
Emploi temporaire à temps partiel	0,625
Emploi ponctuel à temps complet	0,500
Emploi ponctuel à temps partiel	0,375
Chômage	0,250
Inactivité	0,125

où :

- 1,000 : note attribuée au statut professionnel «emploi à durée indéterminée et à temps complet» ;
- 32,8 : part (en %) des Nancéiens occupant un emploi à durée indéterminée et à temps complet ;
- 0,875 : note attribuée au statut professionnel «emploi à durée indéterminée et à temps partiel» ;
- 5,6 : part (en %) des Nancéiens occupant un emploi à durée indéterminée et à temps partiel ;
- etc.

L'indicateur d'insertion sur le marché du travail pour la commune de Nancy vaut ainsi : 51,2.

D'une manière générale, cet indicateur est compris entre 12,5, valeur qui traduit l'absence totale d'insertion (toute la population est inactive) et 100, valeur qui exprime l'insertion parfaite et absolue (toute la population est employée pour une durée indéterminée et à temps complet). D'une manière tout aussi générale, plus cet indicateur est élevé, meilleure est l'insertion de la population sur le marché du travail.

L'insertion sur le marché du travail est la meilleure en Meurthe-et-Moselle et en Moselle. Elle est plus faible et proche de la moyenne régionale (53,3) en Meuse et dans les Vosges. Des poches subsistent néanmoins en Lorraine, où cette insertion est très faible, par exemple dans l'extrême sud-est de la Meurthe-et-Moselle. (voir carte RE3)

"Pouvoir accéder immédiatement aux commodités urbaines (RE4)"

Ce fonctionnement décrit le degré d'accessibilité spatiale de la population aux commodités urbaines que sont les équipements de proximité. Les équipements de proximité retenus sont listés dans le tableau ci-contre.

Le degré d'accessibilité spatiale de la population à un équipement de proximité d'une sorte donnée, par exemple la poste, est simplement mesuré par le temps minimum nécessaire pour effectuer en voiture en heures pleines, le trajet aller-retour du domicile jusqu'à un équipement de la sorte re-

cherchée, dans cet exemple un bureau de poste. Afin de calculer le degré d'accessibilité spatiale de la population à l'ensemble des équipements, on additionne les temps minima nécessaires pour effectuer en voiture en heures pleines, le trajet aller-retour du domicile jusqu'à un équipement de chacune des sortes listées ci-dessous. Avant de calculer cette somme, chacun de ces temps minima est multiplié par la part des communes françaises disposant de l'équipement considéré (cette part n'est pas exprimée en pourcentage, comme dans le tableau, mais en dixième, centième et millième d'unité). La part des communes françaises disposant de l'équipement considéré reflète indirectement l'importance de cet équipement pour la population, c'est-à-dire la fréquence d'utilisation de cet équipement. Ainsi, par exemple, 27,8% des communes françaises disposent d'un médecin omnipraticien, et seulement 18,0% d'un chirurgien-dentiste, ce qui reflète bien le fait avéré que la population consulte plus souvent le médecin omnipraticien que le chirurgien-dentiste. Le degré d'accessibilité étant un coût en temps, et donc un désagrément, ce coût doit être noté négativement. Par exemple, le degré

d'accessibilité de Frouard est : -0,27. Le degré d'accessibilité est borné supérieurement par 0, mais n'a pas de borne inférieure. Plus le degré d'accessibilité s'éloigne de 0, moins le bien-être de la population est élevé, toutes choses égales par ailleurs ; et inversement.

L'accessibilité est élevée ou moyenne en Meurthe-et-Moselle, en Moselle et dans les Vosges ; elle est réduite dans la Meuse. Elle est plus élevée dans les zones urbaines que dans les zones rurales. (voir carte RE4)

"Habiter à proximité des emplois (RE5)"

Ce fonctionnement décrit la possibilité, pour l'individu, d'être employé ou de trouver à s'employer à proximité de son domicile, c'est-à-dire dans le premier cas sans devoir effectuer de longues navettes domicile-travail, lesquelles sont coûteuses aussi bien en temps qu'en argent. Dans le second cas, l'individu n'a pas à changer de résidence, ce qui est coûteux en terme monétaire (déménagement ; revente de la maison ou de l'appartement qui peut se faire à perte dans certains cas : crise immobilière, décote dans certains quartiers ou communes ayant des

Dénomination de l'équipement de proximité	Part des communes françaises disposant de cet équipement (en %)
Bureau de poste	27,2
Banque, caisse d'épargne	17,6
Réparation automobile-matériel agricole	40,4
Maçon	52,2
Plâtrier, peintre	42,9
Menuisier, charpentier, serrurier	50,4
Plombier, couvreur, chauffagiste	48,6
Électricien	41,0
Entreprise générale du bâtiment	19,6
Coiffure	36,7
Restaurant	47,0
Agence immobilière	24,6
Supérette	7,2
Épicerie	23,2
Boulangerie	37,2
Boucherie, charcuterie	23,0
Fleuriste	17,1
École maternelle	17,4
RPI* dispersé : maternelle	4,6
École élémentaire	42,0
RPI* dispersé : élémentaire	20,9
Médecin omnipraticien	27,8
Chirurgien-dentiste	18,0
Infirmier	27,6
Masseur-kinésithérapeute	21,9
Pharmacie	23,0
Taxi	22,5

* RPI : Regroupement pédagogique intercommunal

Source : Insee, investissement «Localisation et accès de la population aux équipements»

difficultés sociales ; relocation d'une maison ou d'un appartement de même type, entraînant un loyer plus élevé, ce qui est statistiquement avéré) ou en terme social (éloignement géographique du conjoint ou même de la famille ; isolement dû à la perte des amis). L'indicateur retenu est la part de la population résidente active occupée de la commune, dont le lieu de travail est situé dans la commune ; cet indicateur sera dénommé dans la suite taux de stabilité spatiale (de la population résidente active occupée de la commune).

Le taux de stabilité spatiale de la population résidente active occupée est faible en Moselle et dans la partie nord de la Meurthe-et-Moselle, notamment en raison de l'importance du phénomène des travailleurs frontaliers dans ces deux départements, frontaliers qui subissent l'attraction essentiellement du Luxembourg, mais aussi de la Belgique et de l'Allemagne. Ce taux de stabilité spatiale est plus élevé en Meuse, dans les Vosges, ainsi que dans la partie sud de la Meurthe-et-Moselle. D'une manière générale, ce taux de stabilité spatiale est faible en moyenne en Lorraine : 22,1%. (voir carte RE5)

"Être suffisamment éduqué (LO1)"

Amartya Sen accorde, avec raison, une grande importance à ce fonctionnement ; selon lui, l'éducation, lorsqu'elle est suffisante, confère à l'individu éduqué un avantage comparatif, en ce qu'il possède ainsi un capital culturel, dont ne dispose pas l'individu n'ayant pas reçu d'éducation ou du moins une éducation insuffisante. Selon Sen, ce capital culturel n'avantage pas seulement l'individu éduqué dans la vie économique et sociale, notamment sur le marché du travail, mais aussi dans toutes les circonstances de la vie.

Pour mesurer ce fonctionnement «Être suffisamment éduqué», il faut ordonner les diplômes selon leur niveau. Les différents diplômes sont donc classés par ordre croissant, de la manière suivante :

- Certificat d'études primaires ;
- BEPC, brevet ;
- CAP, brevet de compagnon ;
- BEP ;

- Baccalauréat général, brevet supérieur ;
- Baccalauréat technologique ou professionnel ;
- Diplôme universitaire de premier cycle ;
- Diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle.

Seule la population de 14 ans ou plus est ainsi prise en compte, puisque, en principe, on n'acquiert pas de diplôme avant l'âge de 14 ans.

Pour pouvoir calculer l'indicateur chiffré du niveau d'éducation de la population, il est nécessaire d'attribuer plus ou moins arbitrairement une note comprise entre 0 et 1 à chacun de ces diplômes ou groupes de diplômes. L'échelle des notes choisie est arithmétique, c'est-à-dire que le pas entre deux notes successives est constant, et égal à 0,125 ; cette échelle figure dans le tableau ci-après.

À titre d'exemple, l'indicateur du niveau d'éducation des Nancéiens se calcule de la manière suivante :

$$(1,000 \times 23,9) + (0,875 \times 15,4) + (0,750 \times 6,5) + (0,625 \times 9,0) + (0,500 \times 6,6) + (0,375 \times 10,8) + (0,250 \times 5,5) + (0,125 \times 7,8) + (0,000 \times 14,7) = 57,5$$

où :

- 1,000 : note attribuée au diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle ;
- 23,9 : part (en %) des Nancéiens titulaires d'un diplôme universitaire de deuxième ou troisième cycle ;
- 0,875 : note attribuée au diplôme universitaire de premier cycle ;
- 15,4 : part (en %) des Nancéiens titulaires d'un diplôme universitaire de premier cycle ;
- etc.

L'indicateur du niveau d'éducation de la population de la commune de Nancy vaut ainsi : 57,5.

Dénomination du diplôme	Note attribuée au diplôme
Sans diplôme	0,000
Certificat d'études primaires	0,125
BEPC, brevet	0,250
CAP, brevet de compagnon	0,375
BEP	0,500
Baccalauréat général, brevet supérieur	0,625
Baccalauréat technologique ou professionnel	0,750
Diplôme universitaire de 1 ^{er} cycle	0,875
Diplôme universitaire de 2 ^{ème} ou 3 ^{ème} cycle	1,000

D'une manière générale, cet indicateur est compris entre 0, valeur qui traduit l'absence totale d'éducation (personne n'est diplômé) et 100, valeur qui exprime le niveau d'éducation le plus élevé possible (toute personne est au moins titulaire d'un diplôme universitaire de deuxième cycle). D'une manière tout aussi générale, plus cet indicateur est élevé, plus est élevé le niveau d'éducation de la population.

Le niveau d'éducation est plus élevé en Meurthe-et-Moselle et en Moselle que dans la Meuse et dans les Vosges. Toutefois, près de la moitié des communes lorraines sont proches de la valeur médiane de cet indicateur : 39,2. (voir carte LO1)

"Entretenir des relations avec un milieu social favorable et diversifié (LO2)"

Ce fonctionnement décrit le caractère plus ou moins bénéfique du milieu social dans lequel l'individu est inséré ou avec lequel il est en relation quotidienne. En effet, l'individu a d'autant plus de chances d'atteindre, par un effet d'imitation ou d'émulation, une condition sociale élevée que son milieu d'habitat ou de travail est composé de personnes socialement favorisées. Au surplus, l'individu peut d'autant plus facilement prendre exemple, par un effet d'aubaine, sur les personnes socialement favorisées de son milieu d'habitat ou de travail que celles-ci ont des destinées sociales variées et différentes de sa propre situation.

La mesure de ce fonctionnement se fonde sur la nomenclature des professions et catégories socioprofessionnelles de l'Insee, dite PCS 2003. La population résidente de chaque commune lorraine est ventilée selon la nomenclature PCS 2003 ; on opère de même pour ce qui est de

la masse des actifs travaillant dans chaque commune, que ces actifs y résident ou non.

On classe ensuite les professions et catégories socioprofessionnelles du Niveau 1 de la PCS 2003 par ordre décroissant, de la condition sociale la plus élevée à la moins élevée, de la façon suivante :

- Cadres et professions intellectuelles supérieures ;
- Artisans, commerçants et chefs d'entreprise ;
- Professions intermédiaires ;
- Employés ;
- Agriculteurs exploitants ;
- Ouvriers ;
- Retraités ;
- Autres personnes sans activité professionnelle.

Pour pouvoir calculer l'indicateur chiffré de l'intensité des relations qu'entretient l'individu avec un tissu social favorable et diversifié, il est nécessaire d'attribuer plus ou moins arbitrairement une note comprise entre 0 et 1 à chacune des professions et catégories socioprofessionnelles du Niveau 1 de la PCS 2003. La note attribuée à chacune des professions et catégories socioprofessionnelles reflète l'effet bénéfique que celle-ci procure à l'individu qui entretient des relations avec elle, du point de vue de son bien-être à lui. L'échelle des notes choisie est arithmétique, c'est-à-dire que le pas entre deux notes successives est constant, et égal à 0,13 ; cette échelle figure dans le tableau ci-après.

À titre d'exemple, l'indicateur de l'intensité des relations qu'entretiennent les Nancéiens avec un milieu social favorable et diversifié se calcule de la manière suivante :

1°) Sur leur lieu de travail :

$$(1,00 \times 20,1) + (0,88 \times 4,03) + (0,75 \times 29,3) + (0,63 \times 34,7) + (0,50 \times 0,07) + (0,38 \times 11,8) + (0,25 \times 0,0) + (0,13 \times 0,0) = 71,8$$

où :

- 1,00 : note attribuée à la catégorie «cadres et professions intellectuelles supérieures» ;
- 20,1 : part (en %) des actifs travaillant à Nancy (y résidant ou non) et exerçant soit la profession de «cadre», soit une «profession intellectuelle supérieure» ;

- 0,88 : note attribuée à la catégorie «artisans, commerçants et chefs d'entreprise» ;
- 4,03 : part (en %) des actifs travaillant à Nancy (y résidant ou non) et exerçant soit la profession d'«artisan», soit celle de «commerçant», soit celle de «chef d'entreprise» ;
- etc.

2°) Sur leur lieu d'habitat :

$$(1,00 \times 11,4) + (0,88 \times 1,78) + (0,75 \times 13,9) + (0,63 \times 13,5) + (0,50 \times 0,02) + (0,38 \times 6,98) + (0,25 \times 14,1) + (0,13 \times 38,3) = 42,7$$

où :

- 1,00 : note attribuée aux «cadres et professions intellectuelles supérieures» ;
- 11,4 : part (en %) des Nancéiens (c'est-à-dire des personnes résidant à Nancy) et faisant partie des «cadres et professions intellectuelles supérieures» ;
- 0,88 : note attribuée aux «artisans, commerçants et chefs d'entreprise» ;
- 1,78 : part (en %) des Nancéiens (c'est-à-dire des personnes résidant à Nancy) et faisant partie des «artisans, commerçants et chefs d'entreprise» ;
- etc.

3°) Finalement, l'indicateur synthétique de l'intensité des relations qu'entretiennent les Nancéiens avec un milieu social favorable et diversifié s'obtient en additionnant celui relatif à leur lieu de travail et celui relatif à leur lieu d'habitat, soit :

$$71,8 + 42,7 = 114,5$$

On divise ce nombre par 2, afin d'obtenir un nombre au plus égal à 100, soit en fin de compte :

$$114,5 / 2 = 57,3$$

Les relations qu'entretient la population avec un milieu social favorable

et diversifié sont intenses en Meurthe-et-Moselle et en Moselle, surtout dans les zones urbaines ; mais beaucoup moins intenses dans les Vosges, et encore moins dans la Meuse. (voir carte LO2)

"Avoir les moyens de l'accessibilité : posséder une voiture (LP1)"

Ce fonctionnement participe de la liberté procédurale de l'individu, c'est-à-dire de ses possibilités de faire ; il indique dans quelle mesure l'individu est mobile dans sa vie quotidienne. Si le fait de «pouvoir accéder immédiatement aux commodités urbaines» (RE4) et d'«habiter à proximité des emplois» (RE5) est important, le fait d'avoir les moyens de transformer cette accessibilité potentielle en contact réel l'est tout autant. Ce fonctionnement est mesuré par la part des ménages disposant d'au moins une voiture. L'absence de possession de voiture n'est pas nécessairement la traduction de l'indigence du ménage, mais peut être la conséquence d'une impossibilité de conduire, dont les causes en peuvent être : absence de permis de conduire, infirmité empêchant la conduite, grand âge...

Pour une moitié des communes lorraines, la part des ménages possédant une voiture est comprise entre 62,5% et 89,7% de l'ensemble des ménages de la commune ; pour l'autre moitié des communes, entre 89,7% et 100%. Il n'y a donc pas à proprement parler de territoires sous-motorisés en voiture en Lorraine. Toutefois, les communes appartenant à la seconde moitié (celle où la part de ménages possédant une voiture est plus forte) sont plus nombreuses en Meurthe-et-Moselle et en Moselle que dans la Meuse et les Vosges. En particulier, les communes appartenant à la première moitié des communes (celle où la part de ménages possédant une voiture est moins forte) sont nombreuses

Dénomination des professions et catégories socioprofessionnelles	Note attribuée aux professions et catégories socioprofessionnelles
Cadres et professions intellectuelles supérieures	1,00
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	0,88
Professions intermédiaires	0,75
Employés	0,63
Agriculteurs exploitants	0,50
Ouvriers	0,38
Retraités	0,25
Autres personnes sans activité professionnelle	0,13

dans une large bande sud des Vosges. (voir carte LP1)

"Avoir les moyens de l'accessibilité : bénéficiaire de transports collectifs (LP2)"

Ce fonctionnement est le complémentaire du précédent : il décrit la manière dont l'individu pallie l'impossibilité d'utiliser l'automobile dans sa vie quotidienne, pour une raison ou pour une autre ; lorsque par exemple une seule voiture est disponible pour deux conjoints qui travaillent à des endroits très éloignés l'un de l'autre. On mesure ce fonctionnement en estimant l'offre en transports en commun par commune, par la part des transports en commun parmi les déplacements domicile-travail effectués avec un engin de transport (deux-roues motorisé ou non, quatre-roues pour particulier, transports en commun) entre la commune de résidence et la commune de travail (la marche d'une part, les transports collectifs d'autre part, ne sont pas des modes de déplacement substituables l'un à l'autre).

Les transports en commun, pour effectuer les déplacements domicile-travail, sont davantage utilisés dans les zones fortement urbanisées. Cela n'exclut pas toutefois certaines particularités locales, comme lorsqu'il existe un grand établissement employeur, qui organise le transport collectif en autocar de son personnel. (voir carte LP2)

"Être intégré à la vie sociale et politique (LP3)"

Ce fonctionnement décrit le degré d'intégration de l'individu dans la société. En effet, on considère que l'individu peut d'autant mieux s'adapter aux contraintes sociales, qu'il s'intéresse à la vie de la cité et qu'il y participe. De fait, plus la conduite de la personne est adaptée au milieu social dans laquelle elle vit, plus est grande pour elle la possibilité d'agir en société, en vue d'atteindre au bien-être ou de l'accroître. Ce fonctionnement est mesuré par le taux de participation des Français majeurs de chaque commune lorraine aux élections régionales de 2010 (moyenne des taux des premier et deuxième tours).

La participation est faible dans la partie nord de la Meurthe-et-Moselle et de la Moselle. Cette partie nord de la Lorraine est la bande frontalière qui jouxte la Belgique, le Luxembourg et l'Allemagne. (voir carte LP3)

On dispose au final de dix indicateurs élémentaires, qui constituent la base communale d'information du bien-être capabiliste pour la Lorraine.

Un bien-être inégalement réparti dans l'espace

Le niveau de bien-être capabiliste n'est pas immédiatement comparable à celui du bien-être monétaire, car ils ne sont pas définis exactement de la même manière, quoique de façon apparentée. Toutefois, il est permis de dire que le bien-être monétaire mesuré à l'échelle communale est statistiquement plus dispersé que le bien-être capabiliste : l'écart-type du premier est de 8,2 ; celui du second n'est que de 5,4. En d'autres termes, les inégalités monétaires sont plus grandes que les inégalités mesurées par les autres facteurs. Or les revenus sont un facteur déterminant dans la mesure du bien-être.

Ainsi, le sillon lorrain concentre une majorité de communes ayant un bien-être élevé. Ce phénomène s'explique en grande partie par le rôle d'entraînement que joue le sillon dans la région. Les zones d'emploi de Thionville, Metz, Nancy, Épinal et Remiremont concentrent les deux tiers des emplois régionaux. La présence d'emplois et de travailleurs frontaliers (pour le nord de la Lorraine) souvent mieux rémunérés que la moyenne de la région est prégnante. Ce sont souvent des emplois offerts par des secteurs d'activités à plus forte valeur ajoutée et des emplois métropolitains supérieurs.

Il est trivial de dire que de meilleurs revenus assurent un confort de vie plus grand, ouvrent des possibilités d'accéder plus aisément aux loisirs, à la culture, à la possibilité de voyager... Autant d'éléments qui permettent une meilleure qualité de vie et donc un meilleur bien-être. Mais, la prise en compte de dimensions supplémentaires et non monétaires dans la mesure du bien-être réduit son champ de variabilité dans l'espace lorrain, et donc nuance cette seule mesure monétaire du

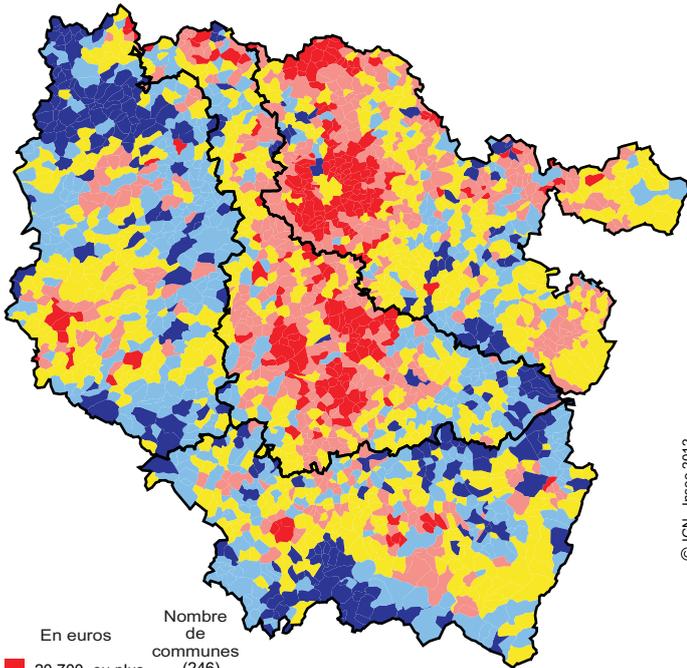
bien-être. Même s'il y contribue, le seul revenu d'un individu n'est donc pas la seule mesure du bien-être. C'est bien là, l'intérêt et la conclusion des travaux de la commission Stiglitz-Sen-Fitoussi.

Les communes ont tendance à être entourées par des communes à situation de bien-être équivalente, que l'on considère le critère capabiliste ou le seul critère monétaire. En langage statistique, on dit que le bien-être capabiliste, ou le bien-être monétaire, présentent une autocorrelation spatiale positive. En langage courant, on dirait que les populations ayant des niveaux ou des modes de vie similaires habitent les unes à côté des autres.

L'écart social entre les communes à bien-être capabiliste élevé et celles à bien-être capabiliste faible se double ainsi d'un éloignement géographique entre ces deux types de communes. Le même constat peut être établi pour les communes à bien-être monétaire élevé et celles à bien-être monétaire faible. Cette coïncidence des proximités géographique et statistique est toutefois plus forte lorsque l'on mesure le bien-être d'un point de vue monétaire, que d'un point de vue capabiliste. Ce phénomène apparaît nettement dans les franges sud-ouest de la Meuse et des Vosges, dans lesquelles les ensembles compacts de communes à faible bien-être monétaire dominant davantage que les ensembles compacts de communes à faible bien-être capabiliste. On retrouve ce même phénomène dans la frange sud-est de la Meurthe-et-Moselle et dans la frange nord-est des Vosges.

Il faut cependant garder à l'esprit que ces résultats restent mesurés à l'échelle d'une commune, voire d'un échelon géographique plus important. Il faut donc les voir comme la traduction des phénomènes sociaux et environnementaux propres à chaque terroir. Ces caractéristiques sont d'ailleurs souvent héritées de l'histoire humaine et économique de chaque territoire. Ces données ne se veulent pas une mesure du «Où faut-il vivre pour être heureux ?». Enfin, elles ne traduisent pas, loin s'en faut, la mesure du bien-être individuel ressenti par chacun, qui par définition nous est propre. (voir cartes Bien-être)

Carte RE1 :
Revenu fiscal médian annuel par unité de consommation



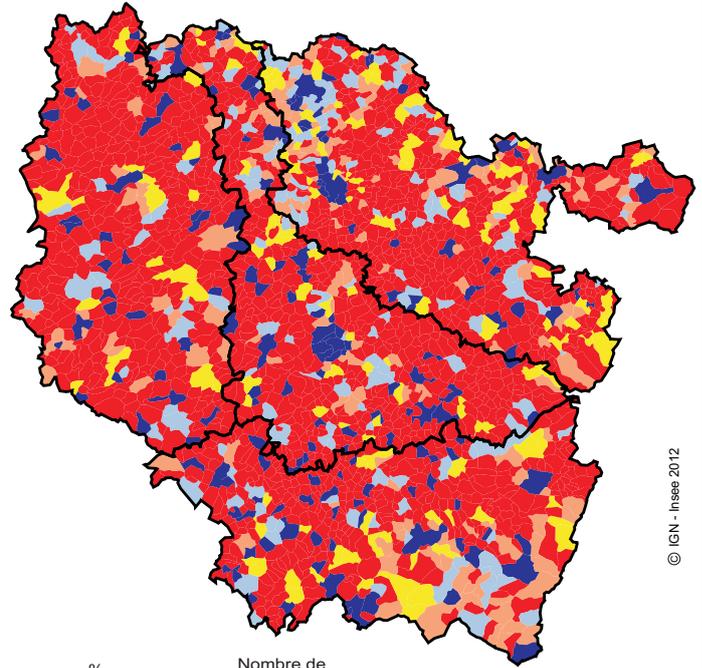
© IGN - Insee 2012

En euros	Nombre de communes
20 700 ou plus	(246)
18 300 - 20 700	(542)
16 600 - 18 300	(756)
15 300 - 16 600	(534)
Moins de 15 300	(261)

Note : pour les communes de moins de 50 ménages, de ce fait couvertes par le secret statistique, le revenu fiscal médian par unité de consommation est estimé par le revenu fiscal médian par unité de consommation du canton auquel elles appartiennent.

Source : DGFIP, Impôt sur le revenu des personnes physiques 2009

Carte RE2 :
Proportion de logements qui ne sont pas sur-occupés

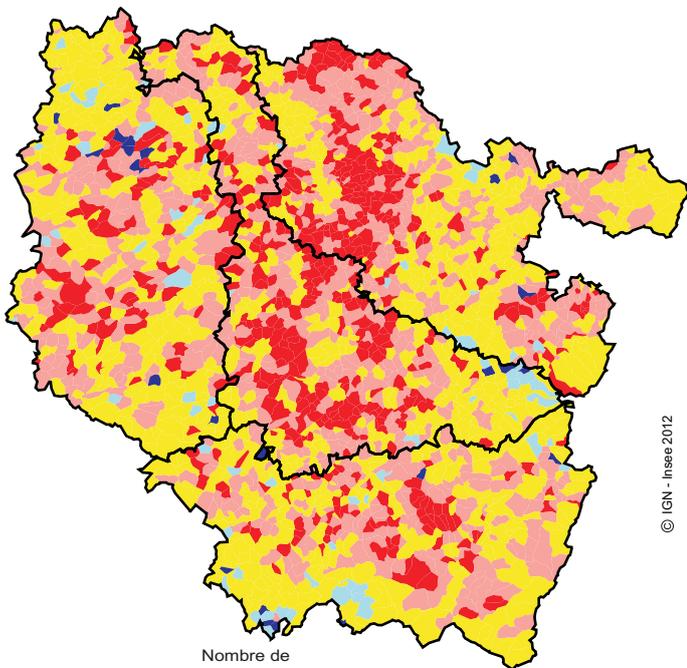


© IGN - Insee 2012

%	Nombre de communes
99 et plus	(1668)
De 98 à moins de 99	(184)
De 97 à moins de 98	(145)
De 95 à moins de 97	(165)
Moins de 95	(177)

Source : MEEDDAT, CGDD, SOeS, Filocom 2007

Carte RE3 :
Indicateur de précarité d'insertion sur le marché du travail



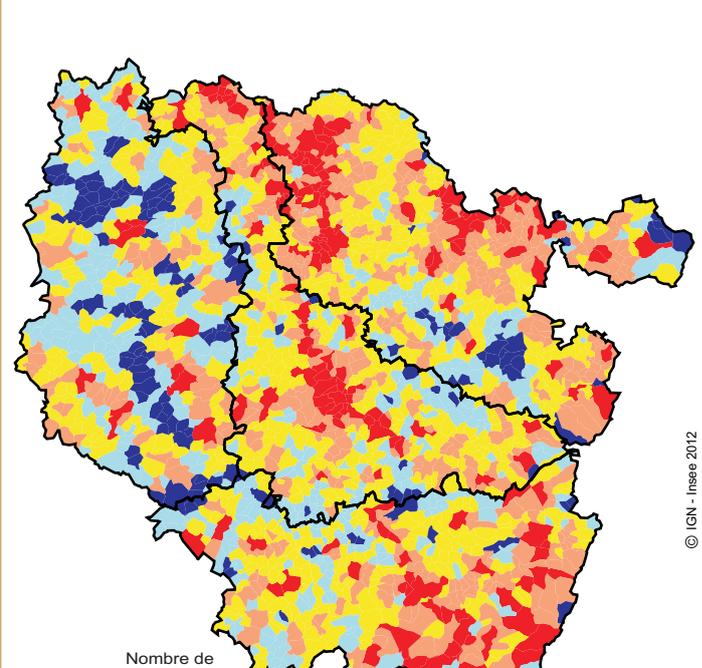
© IGN - Insee 2012

	Nombre de communes
60 et plus	(497)
De 55 à moins de 60	(810)
De 45 à moins de 55	(936)
De 40 à moins de 45	(71)
Moins de 40	(25)

Champ : population des 14 ans et plus

Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

Carte RE4 : Degré d'accessibilité spatiale aux équipements de proximité



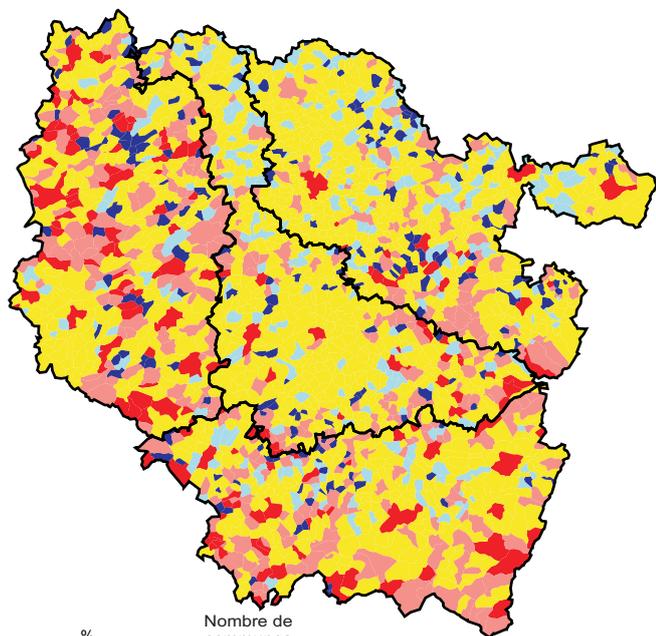
© IGN - Insee 2012

	Nombre de communes
-2 à 0	(198)
-7 à -2	(576)
-11 à -7	(877)
-15 à -11	(534)
-25 à -15	(154)

Source : Insee, Base Permanente des Équipements, 2008

Carte RE5 : Taux de stabilité spatiale de la population résidente active occupée

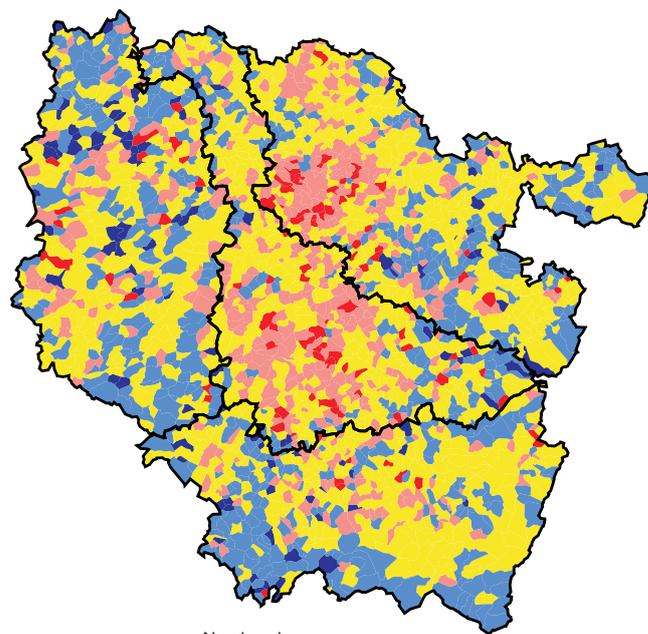
Part de la population résidente active occupée de la commune qui occupe un emploi dans la commune



%	Nombre de communes
50 et plus	(164)
De 30 à moins de 50	(373)
De 10 à moins de 30	(1342)
De 5 à moins de 10	(261)
Moins de 5	(199)

Source : Insee, recensement de la population 2007 - exploitation complémentaire

Carte LO1 : Niveau d'éducation de la population

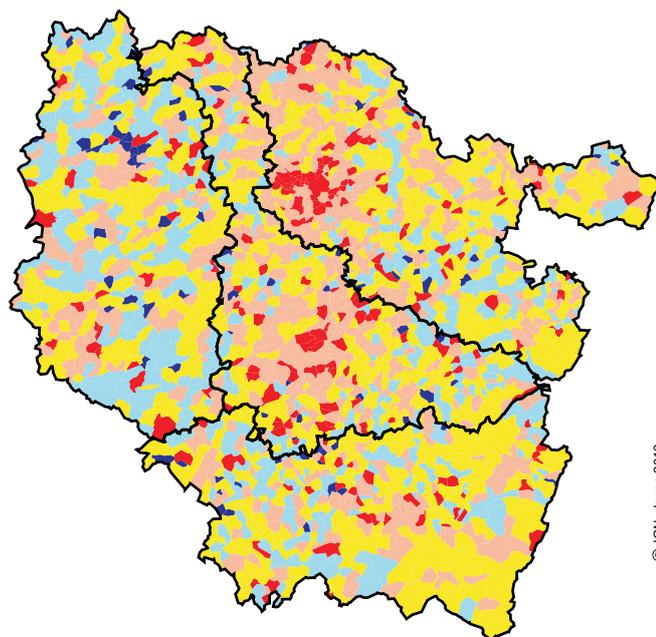


Nombre de communes	
(102)	55 et plus
(475)	De 45 à moins de 55
(1079)	De 35 à moins de 45
(583)	De 25 à moins de 35
(100)	Moins de 25

Champ : population de 14 ans ou plus

Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

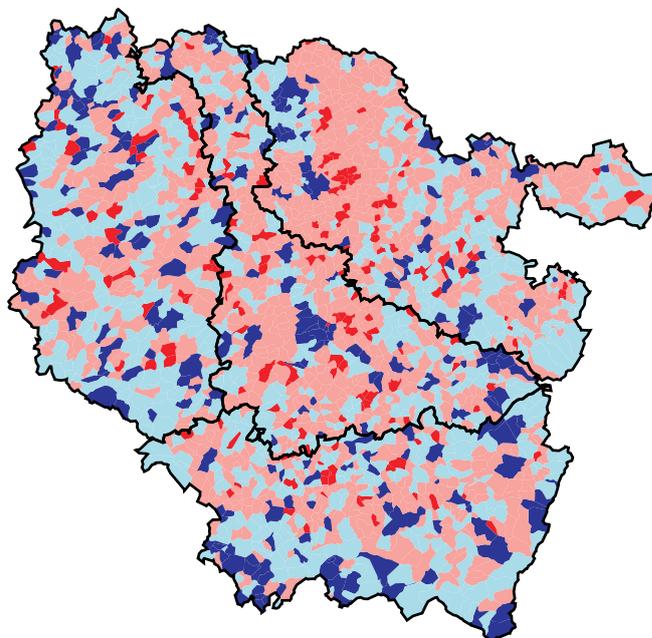
Carte LO2 : Intensité des relations avec un milieu social favorable et diversifié



Nombre de communes	
(203)	55 et plus
(620)	De 50 à moins de 55
(885)	De 45 à moins de 50
(552)	De 30 à moins de 45
(79)	Moins de 30

Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

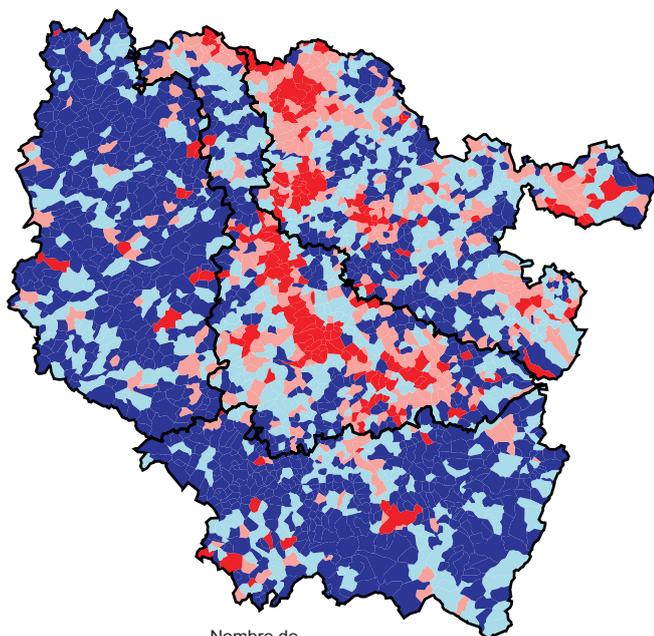
Carte LP1 : Part des ménages possédant au moins une voiture



%	Nombre de communes
96 et plus	(173)
De 89 à moins de 96	(1116)
De 82 à moins de 89	(796)
Moins de 82	(254)

Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

Carte LP2 : Part des déplacements domicile-travail en transports en commun



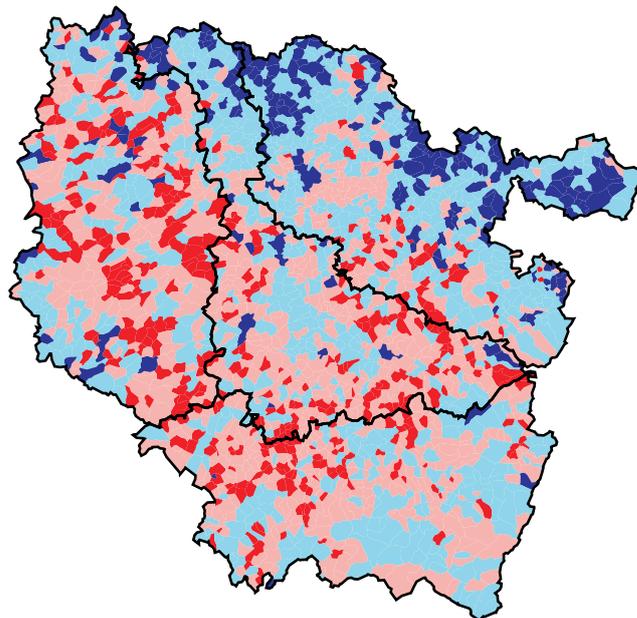
%	Nombre de communes
7 et plus	(200)
De 4 à moins de 7	(372)
De 2 à moins de 4	(623)
Moins de 2	(1144)

Note : Part des transports en commun parmi les déplacements domicile-travail effectués avec un engin de transport (c'est-à-dire à l'exclusion de la marche).

Source : Insee, recensement de la population 2006 - exploitation complémentaire

© IGN - Insee 2012

Carte LP3 : Participation aux élections régionales de 2010



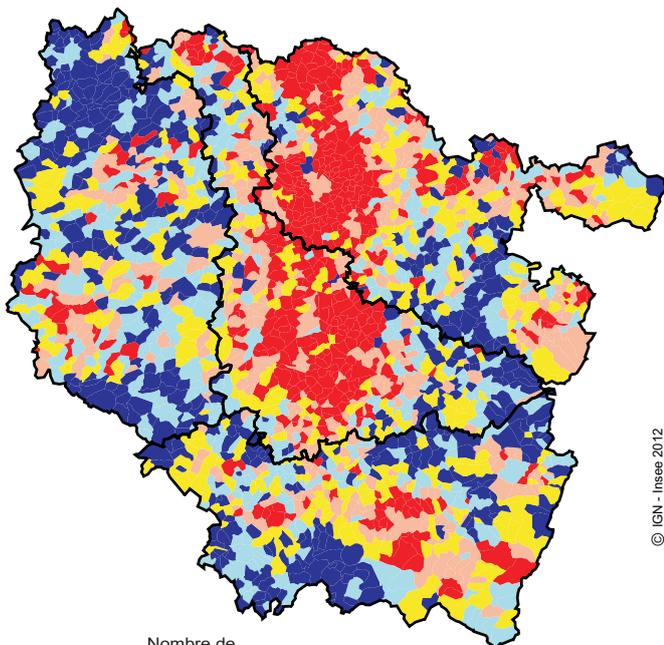
%	Nombre de communes
60 et plus	(416)
De 50 à moins de 60	(870)
De 40 à moins de 50	(824)
Moins de 40	(229)

Note : en % de la population majeure française

Source : Ministère de l'intérieur

© IGN - Insee 2012

Bien-être capabiliste

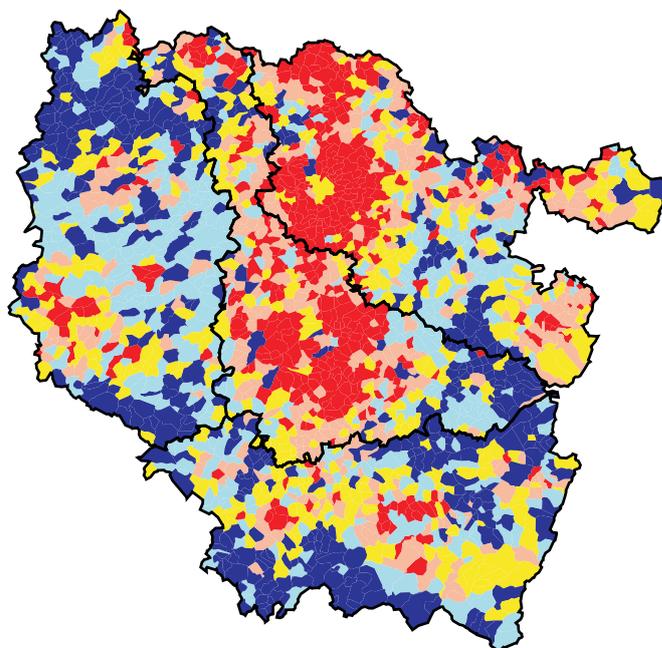


Nombre de communes	Nombre de communes
Plus de 37,3	(500)
De 34,3 à 37,3	(454)
De 32,2 à 34,3	(449)
De 30,2 à 32,2	(443)
Moins de 30,2	(493)

Source : Insee

© IGN - Insee 2012

Bien-être monétaire



Nombre de communes	Nombre de communes
Plus de 33,9	(488)
De 29,2 à 33,9	(434)
De 25,8 à 29,2	(472)
De 22,9 à 25,8	(464)
Moins de 22,9	(481)

Source : Insee

© IGN - Insee 2012

Savoir plus :

- Sud meurthe-et-mosellan : une analyse multidimensionnelle du bien-être, Christian Calzada, Pierre-Yves Berrard, Économie Lorraine, n° 249-250, février 2011.
- Rapport de la commission sur la mesure des performances économiques et du progrès social, Joseph Stiglitz, Amartya Sen, Jean-Paul Fitoussi, 2009.
- La théorie des «capabilités» d'Amartya Sen face au problème du relativisme, Éric Monnet, Tracés-Revue de Sciences humaines, 2007, n° 12, p. 103-120.
- La ségrégation urbaine : représentation économique et évaluation éthique, avec une application à l'Île-de-France des années 1990, Elisabeth Tovar, EHESS, Thèse de doctorat, 2008.
- Mesurer la pauvreté et la ségrégation en Ile-de-France : une approche capabiliste, Elisabeth Tovar, document de travail, CEE, Centre d'Études de l'Emploi, mars 2009.

Site Internet :
www.insee.fr

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Insee

Institut National de la Statistique et des Études Économiques

Direction Régionale de Lorraine

15, rue du Général Hulot

CS 54229

54042 NANCY CEDEX

Tél : 03 83 91 85 85

Fax : 03 83 40 45 61

www.insee.fr/lorraine

DIRECTEUR DE LA PUBLICATION

Christian TOULET

Directeur régional de l'Insee

COORDINATION RÉDACTIONNELLE

Bertrand KAUFFMANN

Jean-Jacques PIERRE

RESPONSABLE ÉDITORIALE

ET RELATIONS MÉDIAS

Brigitte VIENNEAUX

RÉDACTRICE EN CHEF

Agnès VERDIN

RÉALISATION DE PRODUITS

ÉDITORIAUX

Édith ARNOULD

Marie-Thérèse CAMPISTROUS

ISSN : 0293-9657

© INSEE 2012

Méthodologie

On utilise l'indicateur suivant :

$$n_i = \sum_{j=1}^J b_j v_{ij}^2$$

où :

n_i : indicateur multidimensionnel de niveau de bien-être capabiliste de la commune i de l'espace géographique de référence (en l'occurrence la Lorraine)

v_{ij} : indicateur élémentaire de niveau de bien-être capabiliste de la commune i relatif au $j^{\text{ème}}$ fonctionnement (j variant de 1 à J, avec J fixé quel que soit i)

$$v_{ij} = \frac{x_{ij} - \min(x_{hj})_{1 \leq h \leq H}}{\max(x_{hj})_{1 \leq h \leq H} - \min(x_{hj})_{1 \leq h \leq H}}$$

H : nombre de communes que contient l'espace géographique de référence (en l'occurrence : H = 2 339)

x_{ij} : indicateur statistique de la commune i mesurant son $j^{\text{ème}}$ fonctionnement

b_j : poids du $j^{\text{ème}}$ fonctionnement, tel que :

$$\sum_{j=1}^J b_j = 1 \text{ et } b_j > 0, \forall 1 \leq j \leq J$$

L'indicateur n_i jouit de la propriété suivante :

$$0 \leq n_i < 1$$

On choisit de manière raisonnée un système de pondération, qui accorde :

- le poids de 0,5 au fonctionnement «Percevoir un revenu décent» (RE1), soit :

$$b_1 = \frac{1}{2} ;$$

- le même poids restant à chacun des neuf autres fonctionnements, soit :

$$b_j = \frac{1}{9} = \frac{1}{18}, \forall 2 \leq j \leq J$$

Ce système de pondération par choix raisonné s'appuie sur ce que révèlent les enquêtes et études de l'Insee sur la société de la France contemporaine. En effet, la société française est de plus en plus individualiste, car les personnes vivant seules sont de plus en plus nombreuses ; au surplus, la famille devient «nucléaire», et même monoparentale, alors que les ascendants âgés vivent à part. Ce modèle social, contrairement aux sociétés traditionnelles, où domine l'entraide familiale en nature, rend indispensable pour l'individu la perception d'un revenu monétaire régulier. C'est la raison pour laquelle le fonctionnement «Percevoir un revenu décent» (RE1) reçoit un poids de 0,5.